

**ARRONDISSEMENT DE  
SAINT-DIE-DES-VOSGES**

VILLE  
DE  
SAINT-DIE-DES-VOSGES

**ARRETE**

**POLICE MUNICIPALE - REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT  
RUE DU GYMNASSE VOSGIEN, RUE DES CAPUCINS ET RUE DE LA COLOMBIERE DURANT DES  
TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU DE CHALEUR URBAIN – Additif à l'arrêté du 17 mai 2018**

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Vice-Président de la Région Grand Est,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,

- CONSIDERANT que ces travaux nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

**ARRETE**

**Article 1** : A compter du mardi 12 juin 2018 à 7 heures, et durant les travaux d'extension du réseau de chaleur urbain de la rue du Gymnase Vosgien, de la rue des Capucins et de la Colombière,

- **Le stationnement sera gratuit place Jules Ferry.**

**Article 2** : Les panneaux de signalisation temporaire seront mis en place par les Services techniques de la Ville.

**Article 3** : Le Directeur Général des Services, le Commandant de Police, le Chef de la Police Municipale et le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 11 juin 2018

Le Maire,

The image shows a circular official seal of the Municipality of Saint-Dié-des-Vosges. The seal features a central emblem with a sun and a figure, surrounded by the text 'MAIRIE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES' and the year '1890'. A large, stylized signature in black ink is written over the seal.

David VALENCE